



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mil dix-sept, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVÉE LE
- 5 OCT. 2017

Nombre de délégués communautaires en exercice	93
Nombre de délégués communautaires présents	63
Nombre de votes	78

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 59

M. François-Xavier VILLAIN, **Président**,
M. Jean-Pierre COUVENT, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Yves COUPE, M. Daniel POTEAU, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, **Vice-Présidents**,
BANTIGNY : M. Yves MARECILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Albert LEVERD - **CAGNONCLES** : M. Edouard SLEDZ - **CAMBRAI** : Mme Michèle BARTIER, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Amélia CAFEDE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christian DHENIN, Mme Christiane FISCHER, Mme Dominique HERBIN, Mme Sylviane LIENARD, Mme Maria-José POMBAL, Mme Laurence SAYDON, M. Benoît VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Claude DESCHAMPS - **CAUROIR** : M. Benoit DHORDAIN - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Emile MILLIOT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Annick RICHEZ - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Gérard DRAIN - **HAYNECOURT** : M. Alain PARSY - **HEM LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **IWUY** : M. Stéphane GRANSART - **LES RUES DES VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MASNIERES** : Mme Annie ALEXANDRE - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : Mme Francine COUVENT, M. Christian DUMONT - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - **THUN-SAINT-MARTIN** : M. Henri DESPRES - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Raymond MACHUT - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **WAMBAIX** : M. André VERRIER.

Nombre de conseillers communautaires titulaires absents excusés, ayant donné suppléance : 04

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE, titulaire, qui donne suppléance à M. Jean BOHACZ, suppléant - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE, conseiller délégué, qui donne suppléance à M. Daniel DUMARQUEZ, suppléant - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD, conseiller délégué, qui donne suppléance à M. René OLIVIER, suppléant - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Michel LIENARD, Vice-Président, qui donne suppléance à Mme Michèle JOLY, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 15

CAMBRAI : M. Michel BARTKOWIAK, titulaire, qui donne procuration à Mme Francine COUVENT, titulaire - Mme Monique BOUQUIGNAUD, Vice-Présidente, qui donne procuration à Mme Dominique HERBIN, titulaire - M. Jacques LEGENDRE, Vice-Président, qui donne procuration à M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire - M. Marc DERASSE, Vice-Président, qui donne procuration à Mme Sylviane LIENARD, titulaire - Mme Nathalie DROBINOHA, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire - M. Cédric HETMANSKI, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Marie DEVILLERS, Vice-Président - Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire - M. Olivier MOITY, titulaire, qui donne procuration à Mme Dominique CARDON, titulaire - **ESCAUDOEUVRES** : M. Patrice EGO, titulaire, qui donne procuration à Mme Annick RICHEZ, titulaire - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, conseiller délégué, qui donne procuration à M. Sylvain TRANOY, Vice-Président - **MARCOING** : M. Didier DRIEUX, Vice-Président, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, Président - **PROVILLE** : M. Daniel DELWARDE, titulaire, qui donne procuration à M. Benoit DHORDAIN, titulaire - Mme Capucine TIMAL, titulaire, qui donne procuration à M. Olivier DELSAUX, titulaire - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Patrice GRANSARD titulaire, qui donne procuration à Mme Maryvone RINGEVAL, Vice-Présidente - **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE, Vice-Président, qui donne procuration à M. Jean-Luc FASCIAUX, conseiller délégué.

Nombre de conseillers communautaires absents, excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 15

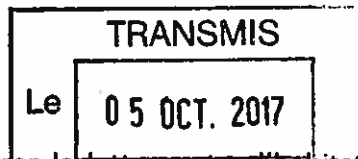
ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **AWOINGT** : M. Jean-Richard LECHOWICZ - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAMBRAI** : Mme Marilyne HOSCHÉDE, M. Brahim MOAMMIN - **ESCAUDOEUVRES** : M. Pierre DOISE - **FRESSIES** : M. Henri GAMEZ - **GONNELIEU** : M. Roland CARREZ - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **RIBECOURT-LA-TOUR** : M. Jean-Pierre LEVEAUX - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : M. Jean-Pierre LAGON - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT

**DELIBERATION 2017-09-11 : HABITAT : MISE EN PLACE D'UN REGIME D'AUTORISATION
PRELABLE DE MISE EN LOCATION.**

TRANSMIS
Le **05 OCT. 2017**
à la Sous-préfecture

DELIBERATION 2017-09-11 : HABITAT : MISE EN PLACE D'UN REGIME D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION.



Rapporteur : M. Sylvain TRANOY
Vice-Président

De façon à améliorer la lutte contre l'habitat indigne, la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Renouveau (ALUR) articles 92 et 93, permet aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) qui ont acquis la compétence Habitat, de définir des secteurs géographiques et/ou ensembles immobiliers à l'intérieur desquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à une autorisation préalable à la signature du contrat de location (CCH articles L.635-1 à L.635-11). En outre, à l'intérieur de ces secteurs géographiques, des catégories ou types de logements peuvent être visés par le dispositif. Le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 définit les modalités règlementaires d'application de ce régime. Ces secteurs géographiques doivent être en cohérence avec le PDALHPD et le PLH.

Ce régime d'autorisation préalable à la mise en location concerne les locations à usage de résidence principale soumises à la loi du 6 juillet 1989, vides ou meublées. Seuls les logements mis en location ou faisant l'objet d'une nouvelle mise en location sont visés. La reconduction, le renouvellement de location ou l'avenant au contrat de location ne sont pas soumis à l'obligation d'autorisation.

Les maires des communes de la Communauté d'Agglomération de Cambrai assumant un pouvoir de police en matière de logement, la ville de Cambrai ayant fait connaître son intérêt pour ce dispositif dans une perspective de requalification d'une partie de son vieux centre-ville. Ce dispositif constituant un instrument de lutte contre l'habitat indigne (parmi d'autres) et un outil de sensibilisation des propriétaires bailleurs sur la réglementation en vigueur et notamment le règlement sanitaire départemental.

Il apparaît opportun que la communauté d'agglomération propose aux communes intéressées la mise en place de ce dispositif, à titre expérimental pour deux ans, sur une portion de leur territoire, si le maire le souhaite.

À cette fin, les maires ont été informés en réunion de bureau communautaire du 19 juin 2017. Les communes urbaines dotées d'un parc locatif privé important ont ensuite été informées par un courrier.

La date d'entrée en vigueur du dispositif ne peut être fixée à un délai inférieur à six mois à compter de la publication de l'adoption de la présente Délibération.

La communauté d'agglomération de Cambrai délèguera aux Maires des communes concernées, par conventionnement et à titre gracieux, l'instruction des demandes d'autorisation préalable. Cette instruction comprend notamment la visite, l'élaboration d'un rapport à la suite de la visite, la définition des éventuelles prescriptions de travaux, l'éventuelle contre-visite à la suite de la réalisation des travaux, la formulation d'une proposition de réponse.

A défaut de notification d'une décision expresse dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande d'autorisation, le silence gardé par la communauté d'agglomération vaut autorisation de mise en location.

La Ville de Cambrai, constatant une dégradation qualitative de l'offre de logement dans son hyper-centre, en adéquation avec l'axe 1 du PLH visant à poursuivre et renforcer la requalification du parc existant, a souhaité la mise en place du régime d'autorisation préalable, à titre expérimental, pour une période de deux ans, dans les logements soumis à la location dans les rues suivantes : Rue des Anglaises, rue des Candillons, Impasse du Coupe Drap, rue des Capucins, rue du Chapeau vert, rue du Clocher Saint-Géry, rue des Corbeaux, rue Delphin Dutemple, Impasse aux Dez, rue de la Manutention, rue du Marché au poisson, rue Monstrelet, rue Neuve des Capucins, rue de la Porte Notre-Dame (Côté impair), rue Sadi Carnot (côté impair), impasse Saint-Lazare, Quai Saint-Lazare (côté pair), rue Saint-Lazare (côté pair), rue Saint Pol, rue Saint-Vaast, rue de Selles, rue Tilvasson, Grande rue Vanderburch et la rue Saint Jacques (Carte du zonage en annexe)

Sur ces bases, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à mettre en place, à compter du 1^{er} mai 2018, le régime de l'autorisation préalable à la location, à titre expérimental pour une période de deux ans, pour les communes de Cambrai.
- D'autoriser le Président à valider le plan de zonage et les caractéristiques des logements proposés par les communes de Cambrai, figurant en annexe à la présente délibération;
- D'autoriser le Président à conventionner avec la commune de Cambrai, pour leur déléguer les modalités d'instruction et de traitement des demandes d'autorisation ;
- De permettre au bailleur la communication par voie électronique de la demande d'autorisation auprès du service réceptionnaire ;
- D'autoriser le Président à transmettre la présente délibération à la Caisse d'Allocations Familiales.

Publié le ... 05 OCT. 2017

Certifié exécutoire le / 05 OCT. 2017

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,



François-Xavier VILLAIN

